



Puis je rompre une période d'essai et...

Par **cathyw**, le **06/07/2012** à **21:28**

Bonjour, et merci de votre aide.

Voici ma situation:

actuellement en CDI depuis le 15/06/2012 avec une période d'essai de 1 mois renouvelable ,je voudrais savoir comment je dois faire pour rompre ma période d'essai car cet emploi ne me convient pas afin de pouvoir continuer de percevoir mon ARE car mon emploi précédent en CDD ma permis d'ouvrir des droits au allocations chomage (dernier emploi du 13/11/10 au 16/11/2011).

QUE DOIS JE FAIRE CONCRETEMENT?

MERCI

voila mes deux questions

comment puis je rompre ma période d'essai,et sous quelle forme(lettre...),

aurait je droit a mes précédentes allocations chomages?

Par **P.M.**, le **07/07/2012** à **00:42**

Bonjour,

Vous pourriez rompre la période d'essai par lettre recommandée avec AR en respectant un délai de prévenance de 48 h ou éventuellement remise en main propre contre décharge...

Normalement, sous réserve de confirmation par Pôle Emploi, le versement de votre indemnisation devrait reprendre pour les droits resatants...